

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 008-1231/15/BC

**■ Approbation d'une convention avec Provence Promotion relative à une participation de Marseille Provence Métropole à son programme 2015 de travail.
DGDE 15/13772/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Provence Promotion, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été créée en octobre 1998 par la transformation des statuts de Provence 13 Développement.

Elle rassemble le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence comme membres fondateurs, qui financent chacun pour 2015 à hauteur de 1.6 Millions d'euros.

Ses missions principales sont :

- Détecter les projets d'investissements nationaux et internationaux et favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire des Bouches-du-Rhône,
- Promouvoir l'image économique du Département et notamment l'offre départementale,
- Engager une démarche de marketing international,
- Rassembler et diffuser les données économiques sur le Département et les partenariats industriels, scientifiques et commerciaux,
- Accompagner l'implantation en jouant l'interface auprès des collectivités territoriales.

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite participer au programme de travail de l'association Provence Promotion sur les volets liés au pôle Henri Fabre d'une part et au pôle French Tech d'autre part, chacun à hauteur de 35 000 euros, et détaillés ci-après.

Le pôle Henri Fabre

Créé fin 2011 suite à la Conférence Régionale de l'Industrie Provence Alpes Côte d'Azur, le projet Henri Fabre a pour objectif de déployer et de mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. La dynamique mise en place repose sur une démarche collective réunissant sur un cœur de zone, les entreprises, le monde de la formation, de la recherche et de l'innovation. Le cœur de zone regroupe les Florides à Marignane, Empallières à Saint-Victoret et Couperigne / Estroublans à Vitrolles.

L'ambition du projet peut se résumer de la manière suivante : dégager du foncier économique pour l'accueil d'environ 7000 emplois à l'horizon 2020 avec la création d'un pôle stratégique d'innovation centre sur 4 thématiques principales : aéronautique, énergie, biomédical et naval. Ce projet repose également sur un partenariat inédit entre acteurs industriels et publics permettant de créer un territoire efficient avec une industrie performante. La dimension multisectorielle du projet autour de la mise en place de « l'usine du futur » a pour conséquence une multiplicité de segments à prospecter.

L'analyse des entreprises clés a ainsi fait l'objet d'une action inscrite au programme du projet Henri Fabre lors du comité de pilotage d'octobre 2013.

Provence Promotion entreprend la structuration d'un plan de promotion et de prospection pour soutenir le développement du Projet Henri Fabre. En 2014, MPM et la CPA ont soutenu l'étude de ciblage menée par Provence Promotion. Elle aura permis de constituer une base de prospection de 200 sociétés nationales et internationales pouvant s'implanter sur notre territoire et à l'établissement d'un argumentaire d'attractivité (benchmark, analyse des avantages comparatifs) suite aux entretiens avec 30 sociétés françaises et étrangères.

En 2015, le lancement de l'offre Henri Fabre a pour objectif de faire connaître l'offre Henri Fabre aux niveaux national et international, d'approcher et de convaincre les premiers prospects à visiter les sites. Les actions planifiées sont :

- Consolidation du plan de prospection national et international et prendre, en 2015, contact avec les 40 premières cibles en s'appuyant sur le représentant d'Amérique du Nord en vue de ma préparation d'un roadshow pour la fin d'année.
- Prise de contact sur les autres cibles pour préparer les missions en 2016.
- Mise en place et animation de stands sur des salons et conventions d'affaires thématiques aéronautique / Energie / naval / médical en France et à l'étranger.
- Projet de mise en place d'une représentation récurrente d'Henri Fabre sur le Royaume-Uni.
- Organisation de réceptifs et visites techniques dédiées en profitant d'événements de dimension internationale (Visite d'une délégation étrangère post-salon du Bourget ...)

Par ailleurs, Provence Promotion a créé un kit de communication papier et digital pour renforcer l'ingénierie d'accueil.

Aix-Marseille French Tech

AMFT a été labellisée par le gouvernement en novembre 2014 au terme d'une forte mobilisation des 4 collectivités qui ont porté la candidature, la VDA, la CPA, la VDM et MPM.

Cette mobilisation a été appuyée par l'ensemble des institutions, par le monde académique et de manière déterminante par les entreprises du numérique présentes sur notre territoire.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

L'objectif de la French Tech est de booster l'économie du numérique, secteur en très forte croissance dans le monde, qui représente un enjeu majeur pour la France car fortement porteur de créations d'emplois et de valeur.

La feuille de route de la French Tech Aix Marseille dont la mise en œuvre à partir de 2015 a fait l'objet de l'engagement des collectivités porteuses de la candidature inclut un programme d'actions à l'international. C'est Provence Promotion, associée à l'élaboration de la candidature d'Aix Marseille dès le démarrage, que s'est vue confier le volet promotion et prospection à l'international.

Ce programme pour l'attractivité de la FT AM, comporte 4 axes de travail:

- un axe "prospection de nouvelles entreprises" avec la présence et la promotion des atouts du territoire dans cette filière sur les grands salons internationaux (CES Las Vegas, World Mobile Congress de Barcelone, SEMICON à Dresde, Web Summit à Dublin, Cartes à Paris..). Objectif sur un an : entre 25 et 40 nouveaux projets détectés.

- un axe " partenariats stratégiques" avec quelques grands comptes ciblés. Objectif sur un an : nouer 1 ou 2 partenariats.

- un axe "attractivité des talents" qui a pour ambition d'accroître le leadership national de notre territoire auprès des bassins d'influence de résidences des talents dans le monde, Silicon Vallley, Boston, Montréal, Londres, Singapour.. (ex: action Talents Days autour des français implantés dans la Silicon Valley en novembre 2015). Objectif: générer 5 start up de niveau international sur 5 ans, permettre à 25 entrepreneurs de s'implanter en Provence à fin 2016.

- enfin, un contrat de partenariat avec Business France en association avec l'ARII sur l'un des FT Hub, à San Francisco, avec un permanent en charge de prospecter des entreprises en lien avec la FTAM.

Provence Promotion a par ailleurs créé un kit de communication papier et digital pour accompagner ce programme d'actions.

Lancée en 2014 par une mobilisation collective puissante pour que AMFT devienne un des éléments clé de l'attractivité de notre territoire, il importe de mettre en œuvre une stratégie court et moyen terme pour la faire connaître au niveau national et international.

Il est donc proposé au Bureau de Communauté d'approuver la convention ci-annexée définissant les modalités de subventionnement de l'association Provence Promotion.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004 -094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- L'intérêt de soutenir les actions de promotion du développement économique sur le territoire de la Communauté Urbaine.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Provence Promotion définissant les modalités d'attribution d'une participation de 70 000 euros au titre du programme de travail de l'association pour l'année 2015.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document relatif à la participation au programme de travail 2015 de Provence Promotion.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER